

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2019

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30
Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice sans imprimante est autorisée.

Ce sujet comprend 8 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Consignes : le sujet est composé de 5 questions auxquelles vous répondrez à l'aide des documents ci-joints dans l'ordre qui vous convient. Précisez le numéro de la question sur votre copie devant votre réponse.

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : HONORE Renaud.- « Le gouvernement annonce un « big-bang » de la fonction publique ».- *Les Echos*.- 01/08/2018. (Extrait, 2 pages).

Document 2 : BOGANDA Cyprien, DUBESSAY Nadège, MADANI Latifa.- « Usagers et salariés : on a tous à gagner à défendre les services publics ! ».- *L'Humanité dimanche*.- 15/03/2018 n° 601. (Extrait, 2 pages).

Document 3 : Ministère de l'Action et des Comptes publics.- « Les Chiffres-clefs ».- « *Portail de la Fonction publique* », extrait du site Internet.- 06/12/2017 (1 page).

Document 4 : DEQUAY Laurence.- « M. le Président, osez les vraies réformes ! ».- *Marianne*.- 16/02/2018 n° 1092 (Extrait, 1 page).

QUESTIONS

Question 1 – (5 points)

A partir du document 1, vous rédigerez en quelques lignes :

- a- un récapitulatif des 4 chantiers du gouvernement actuel. (2 points).
- b- la principale raison de la diminution du nombre de fonctionnaires. (1 point).
- c- une explication du titre de l'article (2 points).

Question 2 – (4 points)

En vous appuyant sur les différents témoignages du document 2, vous proposerez un document informatif qui récapitulera l'importance des activités du service public à l'échelle territoriale (environ 15 lignes).

Question 3 – (3 points)

Vous calculerez en vous appuyant sur le document 3 :

- le pourcentage (arrondi au dixième près) de contractuels chez les fonctionnaires (1 point).
- le pourcentage de fonctionnaires appartenant à la catégorie hiérarchique C (1 point).
- la différence, en pourcentage (arrondi au dixième près), d'un salaire moyen entre le secteur privé et le secteur public (1 point).

Question 4 – (4 points)

A partir du document 2, vous indiquerez de manière justifiée 4 qualités différentes dont font preuve les fonctionnaires présentés à travers les témoignages (2 points). Vous répondrez à cette question en 8 lignes minimum.

- Expliquez l'expression « travail de sape » (1 point).
- Expliquez le terme « solvable » (1 point).

Question 5 – (4 points)

Indiquez, dans le document 4, les conseils proposés par Luc Rouban (2 points).

Dans ce même document vous préciserez :

- la formation du terme « corporatisme » pour en expliciter le sens (1 point) ;
- la définition du terme « pallier » dans ce texte en proposant un synonyme (1 point).

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

« Le gouvernement annonce un « big bang » de la fonction publique »

Edouard Philippe a dit ce jeudi vouloir « assouplir » le statut des agents publics, à travers la rémunération au mérite ou le recours accru aux contractuels. Un plan de départs volontaires est également annoncé.

A la longue liste des réformes promises dans les mois à venir, l'exécutif vient d'en rajouter une particulièrement explosive au plan social. Edouard Philippe a annoncé ce jeudi, à l'issue d'un Comité interministériel, une refonte profonde de la fonction publique et du statut de ses agents, le tout accompagné de ce qu'on appellerait un plan social dans le secteur privé. « *On ne vise pas haut sans avoir conscience qu'il faut parfois bousculer les équilibres* », a concédé le Premier ministre, dans l'un des euphémismes dont il est coutumier. Cela devrait effectivement tanguer dans les mois à venir, compte tenu des sujets mis sur la table dans les concertations à venir avec les syndicats de fonctionnaires. Celles-ci doivent s'étendre sur toute l'année 2018, avant un éventuel projet de loi en 2019.

Revoir les missions de l'Etat

Ces annonces s'inscrivent dans une réforme plus vaste de l'action publique. Voici plusieurs mois que l'exécutif promet de revoir les missions de l'Etat et la façon dont il les exerce, avec, à la clef, une réduction de la dépense publique (censée passer de 54,7 % du PIB en 2017 à 51,1 % en 2022). A côté du Comité d'experts (CAP 2022) chargé de faire des propositions novatrices au printemps sur le périmètre d'intervention de l'Etat, l'exécutif a aussi réfléchi de son côté à la façon de faire évoluer son mode de fonctionnement.

La gestion des ressources humaines apparaît de ce point de vue comme un chantier essentiel. « *Il est nécessaire de mettre en place un nouveau contrat social pour les agents publics. L'enjeu est d'assouplir le statut [des fonctionnaires] [...] qui s'est rigidifié avec le temps* », a plaidé Edouard Philippe. Un propos qui fait écho aux promesses d'Emmanuel Macron durant sa campagne, lui qui avait promis « *de moderniser le statut des fonctionnaires* ».

Quatre chantiers

Concrètement, cet « assouplissement » du statut doit passer par quatre chantiers. L'un d'eux est la mise en place d'une « *politique de rémunération plus individualisée pour mieux récompenser le travail et l'efficacité* », selon le Premier ministre. Celui-ci a assumé de vouloir « *donner un peu plus à ceux qui s'impliquent le plus dans leurs missions* ». Cette souplesse doit également passer

par la possibilité d'un recours accru aux contractuels, eux qui représentent 20 % des effectifs de la fonction publique actuellement.

Troisième chantier : le Premier ministre a promis un « *accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière* ». Façon policée de dire que certains métiers vont disparaître avec la numérisation, et qu'il faudra s'occuper de leurs titulaires. Soit en facilitant leur mobilité au sein des trois fonctions publiques (Etat, Sécurité sociale, collectivités territoriales), alors que celle-ci est quasi inexistante pour le moment. Soit « *en accompagnant leurs départs vers le secteur privé* », comme l'a expliqué Edouard Philippe.

Un « plan de départs volontaires »

Mettant les pieds dans le plat, Gérald Darmanin a même évoqué un « *plan de départs volontaires* », champ lexical rarement associé au secteur public. « *Ce ne sera pas pour tout le monde, il s'agit d'imaginer un plan pour ceux qui souhaiteraient partir du fait de la réforme de l'Etat* », a précisé le ministre des Comptes publics. Une façon de faciliter l'objectif de suppression de 120.000 postes dans la fonction publique, qui, s'il n'est plus guère évoqué par les membres du gouvernement, n'en reste pas moins d'actualité.

Revoir le dialogue social

Enfin, le quatrième chantier consiste à revoir le dialogue social dans la fonction publique, à la manière de ce qui a été fait pour le secteur privé via les ordonnances réformant le Code du travail. « *Il faut simplifier et déconcentrer les instances représentatives. On en a aujourd'hui 22.000, ce n'est pas forcément efficace* », a expliqué Edouard Philippe.

« *Le gouvernement multiplie les attaques d'un niveau inédit contre la fonction publique* », a aussitôt réagi la CGT, l'Unsa déplorant des annonces « *sans discussion préalable avec les organisations syndicales [...], et sans attendre la fin de la consultation qui avait été lancée.* »

A côté de ces réformes touchant les agents du service public, Edouard Philippe a promis des gestes à l'attention des usagers. Cela passera notamment par des indicateurs de qualité de service dès la fin 2018 pour toutes les administrations qui accueillent du public (écoles, tribunaux, hôpitaux, caisses d'allocations familiales...). Le Premier ministre a par ailleurs réaffirmé l'engagement de tenir la promesse d'Emmanuel Macron de voir toutes les démarches administratives accessibles en ligne d'ici à 2022.

DOCUMENT 2

« Usagers et salariés : on a tous à gagner à défendre les services publics ! »

Après le Code du travail l'année dernière, le gouvernement a décidé de s'en prendre à l'ensemble du secteur public. Fidèle à sa tactique de division des salariés, il a lancé les hostilités par une attaque en règle contre le statut des cheminots, responsable selon lui de tous les maux de la SNCF.

[...]

Ce premier tir à vue préfigure la future réforme de la fonction publique (Etat, hôpital, collectivités locales), baptisée « plan action publique 2022 ». Compilation peu originale de mesures libérales (suppression de postes, recours accru aux contractuels, rémunération au mérite...), cette dernière poursuit en l'amplifiant le travail de sape entrepris depuis des années.

[...]

Jean-Michel Airaudi, agent d'entretien à Venanson (Alpes-Maritimes).

« Avant j'étais employé municipal, aujourd'hui, depuis la mise en place de la métropole de Nice qui regroupe plusieurs communes du littoral jusqu'aux monts du Mercantour, je suis employé métropolitain. Début mars, on a eu jusqu'à 80 cm de neige à Venanson. [...] **Il a fallu dégager tous les passages pour permettre la circulation. Ainsi que les sentiers, eux, que j'ai dû faire à la pelle. La semaine a été rude. Je commençais à 5 heures pour finir à 17 heures. Heureusement que cela n'a pas duré sinon je n'aurais peut-être pas pu tenir le choc. Mais sans nous qui le ferait ? Peut-on laisser tout se bloquer ? Au printemps, je m'occupe du débroussaillage. Et puis, il faut aussi entretenir les espaces de loisir, les jardins d'enfant, préparer les salles de réunion, des fêtes. Ah j'oubliais, je m'occupe aussi de la réfection des garages, l'entretien du cimetière et l'organisation des cérémonies. Il y a aussi le terrain communal sur lequel les habitants ont des jardins potagers. Et puis, surtout, j'achemine l'eau du canal vers le village, pour l'arrosage [...]. »**

Sylviane Mayeko, secrétaire de direction à Deuil-La-Barre (Val-d'Oise).

« C'était dans la nuit du 17 au 18 janvier 2011. Je revenais d'une soirée. Un ami était au volant. Je me suis endormie. Je ne sais pas comment tout ça s'est déroulé. J'ai entendu une voix – « on va vous sortir de là » – et puis plus rien. Lorsque je me suis réveillée, c'était sur un lit d'hôpital, en salle de réanimation. [...] Sans l'équipe sur place et l'intervention immédiate du chirurgien – quelqu'un d'extrêmement compétent, l'un des meilleurs, m'a-t-on appris plus tard –, j'aurais pu ne pas me réveiller, ou rester paralysée à vie. Après un mois à l'hôpital, j'ai intégré un centre de rééducation pour de longs mois. Il paraît qu'une journée coûte 500 euros. Je n'ai rien payé, ni à l'hôpital, ni au centre. Je ne peux que tirer mon chapeau à toute l'équipe : médecins, infirmières, aides-soignants... Ils font un métier très dur, mal reconnu. Ils sont usés, fatigués. Je voyais les infirmières courir partout toute la journée. Il y a un manque de personnel évident. C'est le lot de tous les hôpitaux. Les gens râlent contre le service public, mais moi, il m'a sauvé la vie ! »

Bruno Partaix, directeur général adjoint en charge des ressources humaines à Grand-Orly Seine Bièvre.

« J'œuvre à créer une identité pour les agents de ce territoire, afin que chacun se retrouve dans une harmonisation d'organisation de travail et de fonctionnement. Comme il s'agit d'une intercommunalité, nous avons à la fois la compétence des collectes de déchets, du ramassage des dépôts sauvages, des encombrants, l'assainissement, la voirie communale, mais aussi de l'ensemble des personnels liés aux équipements culturels et sportifs intercommunaux. Si nous ne gérons pas directement la politique culturelle et sportive, qui reste dans le domaine des communes, nous veillons cependant à l'harmonisation de l'ensemble. Donc nous investissons un large et vaste champ. L'intérêt étant de pouvoir apporter le meilleur service possible à l'échelle de l'intercommunalité, au meilleur coût pour tous les usagers, en tenant compte de leurs ressources. Sans le cadre public, nous serions dans un rapport marchand, avec une différenciation entre les équipements qui prendrait en compte uniquement la clientèle solvable. Le service public, c'est une vocation pour moi. J'ai suivi un cursus économique et ensuite d'urbanisme. Très rapidement, le sens de l'utilité sociale m'a amené à la fonction publique. L'idée de rendre service aux citoyens, ça a beaucoup de valeur ! J'aime répéter cette phrase qui n'est pas de moi : « le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. »

Sabine Larue, factrice à Saint-Loup-Sur-Semouse (Haute-Saône).

Je distribue le courrier dans huit villages complètement désertifiés. Il n'y a plus rien ici, même pas un bureau de tabac. L'isolement, je le côtoie au quotidien. Je suis très attendue ! Les gens – surtout les personnes âgées – ont besoin de me parler, parfois je lis le courrier qu'ils n'arrivent plus à lire, ou je les aide dans leurs démarches administratives. [...] »

DOCUMENT 3

Emploi dans la fonction publique :

5,451 millions de personnes travaillent dans les trois versants de la fonction publique :

2,398 millions d'agents travaillent dans la fonction publique de l'État (FPE) ;

1,889 million d'agents travaillent dans la fonction publique territoriale (FPT) ;

1,163 million d'agents travaillent dans la fonction publique hospitalière (FPH).

La fonction publique emploie, hors bénéficiaires de contrats aides, **3 851 100 fonctionnaires**, 940 200 contractuels, 300 300 militaires et 358 950 agents relevant des autres catégories et statuts (dont 142 100 enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat).

Parmi les agents de la fonction publique, 35 % relèvent de la catégorie hiérarchique A, 20 % de la B [...].

Rémunérations :

Salaires net mensuel moyen en 2015 : 2 219 euros dans la fonction publique, avec dans la FPE 2 495 euros, 1 891 euros dans la FPT et 2 239 euros dans la FPH. **Secteur privé : 2 250 euros.**

Evolution en 2015 du salaire net moyen en euros constants : +0,6 % dans la fonction publique, avec +0,4 % dans la FPE, +0,8 % dans la FPT et +0,6 % dans la FPH. Secteur privé : +1,1 %.

Evolution en 2015 de la rémunération moyenne nette des personnes en place (RMPP) en euros constants : 1,8 % dans la fonction publique, avec 1,8 % dans la FPE, 1,7 % dans la FPT et 1,9 % dans la FPH.

Dispersion des évolutions de traitement indiciaire brut dans la FPE (2011-2015) : 11,7 % des agents ont connu une évolution de traitement (en euros courants) inférieure à l'inflation (2,0 % hors tabac sur la période) ; la moitié, supérieure à 7,9 % ; 10 % des agents, supérieure à 14,9 %.

Evolution en moyenne annuelle de la grille indiciaire (ITB-GI) : +0,3 % en 2015.

Point fonction publique : pas d'évolution en 2015.

DOCUMENT 4

« M. le Président, osez les vraies réformes ! »

Pour Luc Rouban, spécialiste reconnu de la fonction publique, le gouvernement ne doit pas s'attaquer au nombre ou au statut des personnels mais au corporatisme.

Marianne : Comment jugez-vous la façon dont s'est engagé le débat sur le coût de nos administrations ?

Luc Rouban : Le débat quantitatif autour des fonctionnaires – ils coûtent trop cher au budget – structure notre histoire politique depuis... 1890 ! Déjà sous la III^e République, des polémistes dénonçaient les dangers du « fonctionnarisme budgétivore ». [...]

En haut de l'Etat s'épanouit une élite intellectuelle, polyvalente, qui se ménage des opportunités de carrière dans le privé. Les corps inférieurs, dotés de moins de pouvoir social, gèrent, eux, des tâches techniques... et les agents. Si vous êtes mal classé à quelques points près à la sortie de l'ENA, c'est a priori irrattrapable. Je reçois des cadres de 40 ans déjà très démotivés par des carrières de moindre niveau !

Marianne : Comment cette fracture d'en haut travaille-t-elle tout le pays ?

Luc Rouban : D'abord, elle alimente une politisation, une courtisanerie malsaine au sommet de l'Etat. Pour pallier un mauvais classement, des fonctionnaires investissent les cabinets ministériels. Ils passent alors dix ou quinze ans coupés de la vie des services. Cet éloignement du terrain favorise l'élaboration de politiques publiques hors sol qui déstabilisent les agents d'exécution. Ensuite, ce corporatisme encourage la chasse aux emplois fonctionnels plus ou moins politisés dans lesquels les primes sont importantes. Ce qui alimente l'inflation des hauts salaires publics qui choque la base. Surtout, ce corporatisme freine toute diversification sociale, en avantageant les candidats issus de familles qui maîtrisent les codes du pouvoir... [...]

Marianne : Les effectifs de la fonction territoriale ont fortement gonflé. Faut-il recentraliser leur gestion ?

Luc Rouban : La décentralisation engagée depuis 1982 a déresponsabilisé les territoires et l'Etat. A priori, une recentralisation ne serait pas idiote. Dans la réalité, les Français, les plus âgés surtout, ont un tel besoin de contact humain, de pédagogie, qu'il serait plus judicieux d'autonomiser fiscalement les territoires, afin qu'ils gèrent leurs effectifs. [...]